

THÉMATIQUES

ENFANCE

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

CULTURE

LOGEMENT

SANTÉ

EUROPE/ENJEUX

MOBILITÉ

ÉNERGIE

JEUNESSE

FORMATION CONTINUÉE

EMPLOI

L'Europe s'occupe de nous au quotidien, que nous le voulions ou pas. Elle intervient par des règles, des lois, des directives qui influencent ce qui se passe près de chez nous en matière, par exemple, d'environnement, d'emploi, de service public ou de fiscalité.

Le Parlement européen représente la « voix des peuples » des 27 Etats membres de l'Union. Il est chargé de surveiller l'élaboration des réglementations. Les députés européens qui le composent peuvent donner leur avis sur les propositions que fait la Commission européenne. Ils peuvent adopter, rejeter ou modifier ces propositions.

Le 7 juin prochain, nous serons chargés de désigner les 22 députés représentant la Belgique. Nous pourrons surtout désigner celles et ceux qui nous semblent les mieux à même de défendre les positions qui sont les nôtres ; pour une Europe qui favorise des emplois, une citoyenneté, une fiscalité, une politique d'immigration meilleurs, durables et plus justes pour tous.

GOVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'Europe – en particulier la zone euro – est le niveau pertinent pour réguler le capitalisme financier et lutter contre l'économie-casino qui remet en cause une série d'éléments du compromis social européen (concentration de la richesse, renforcement des inégalités, paupérisation de la classe moyenne, différenciation croissante des salaires et des profits à court terme, détaxation relative du capital, affaiblissement de la capacité de l'État à corriger les inégalités excessives). L'Union européenne doit :

- a remettre la finance au service de l'économie et non l'économie au service de la finance, au moyen de tout instrument permettant de lutter contre la spéculation et la prise de risque inconsidéré, par exemple via l'adoption d'une taxe de type Tobin-Spahn ; revoir aussi les normes comptables et financières et les régimes de supervision afin de renforcer la stabilité financière, et renforcer les instruments de régulation. ;
- b opérer une réforme de la gouvernance d'entreprise (participation accrue des travailleurs, stratégies de long terme, obstacles légaux au dumping social et aux délocalisations) ;
- c développer une vraie gouvernance économique de la zone euro, avec une coordination accrue des politiques économiques, fiscales (harmonisation de l'assiette de l'impôt des sociétés, rapprochement des taux, imposition du capital – épargne et entreprises) ;

- d lutter contre les paradis fiscaux par un contrôle des mouvements de capitaux avec les places offshore non coopératives ; supprimer le secret bancaire dans la zone euro (Belgique, Luxembourg, Autriche) ;
- e développer la coordination des politiques budgétaires. En particulier, mieux articuler les récents plans de relance de l'économie (nationale) adoptés par divers gouvernements dans une perspective de relance européenne vers une économie pauvre en carbone ;
- f mener une politique monétaire davantage axée sur une croissance économique durable, la création d'emplois et la lutte contre les bulles spéculatives que sur l'inflation.

DROITS DES TRAVAILLEURS

En plus du renforcement des inégalités liées à ce qui précède, les Européens sont de plus en plus touchés par des stratégies de mise en concurrence salariale au sein de l'UE, entre travailleurs de l'Est et travailleurs de l'Ouest, particulièrement. La Cour de justice des Communautés Européennes a rendu en 2007-2008 une série d'arrêts (Laval, Viking, Ruffert) qui légitiment dans une certaine mesure la concurrence salariale et limitent la capacité d'action collective contre le dumping social.

L'Europe élargie était annoncée comme une Europe du rattrapage social ; aujourd'hui, elle est une Europe de la concurrence sociale.

Les périodes transitoires pour la libre circulation des travailleurs des huit États membres ayant adhéré en 2004 viennent à échéance au plus tard en 2011 (et 2013 pour la Roumanie et la Bulgarie) ⁽¹⁾. Il faut activement préparer ces échéances, notamment en :

- a révisant la directive sur le détachement des travailleurs afin d'offrir davantage de garanties que la libre circulation des travailleurs et la libre prestation de services n'aillent pas à l'encontre des acquis sociaux ;
- b renforçant le dialogue social, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'au niveau européen (interprofessionnel et sectoriel) ; pour ce faire, il serait utile de créer un secrétariat permanent du dialogue social européen, sur le modèle de notre Conseil national du travail ;
- c renforçant le droit du travail européen (notamment information-consultation, temps de travail, etc.) et ne pas laisser libre cours à la tendance actuelle à la flexicurité, dont la Commission s'inspire pour flexibiliser, mais jamais pour sécuriser ;
- d appuyant, du côté syndical, les revendications sociales et salariales des travailleurs de l'Est, afin de réaliser une harmonisation dans le progrès.

Par ailleurs, il faut accroître l'effort de lutte contre la pauvreté. 16% des Européens sont en risque de pauvreté, et 178 millions d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. 2010 sera l'Année européenne de lutte contre la pauvreté. La fixation d'un salaire minimum relève de la responsabilité des acteurs du dialogue social, mais le revenu minimum est une matière pour laquelle les gouvernements sont compétents. Par exemple, en créant un mécanisme européen qui imposerait aux États membres de faire en sorte que leurs allocations sociales, de remplacement ou complémentaires à un salaire, atteignent ou dépassent le seuil de pauvreté (60% du revenu médian du pays).

LIBÉRALISATIONS ET AVENIR DES SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

D'ici 2010 (2012 pour certains pays), les services postaux seront totalement libéralisés ; des projets de libéralisation accrue dans le secteur de l'énergie sont proposés ; la libéralisation totale des services sera réalité fin 2009 ; des travaux sont également lancés dans le domaine des soins de santé (libre circulation des patients)... Mais la Commission persiste dans son refus de proposer une directive-cadre sur les services publics.

- a Il faut fixer définitivement et de façon claire la liste des secteurs de services qui n'entrent pas dans la logique du marché et qui ne sont donc pas soumis aux règles européennes de concurrence
- b pour les secteurs libéralisés, comme l'énergie et la Poste, il faut un monitoring de l'emploi, de la qualité de l'emploi, et du développement durable ;
- c il faut encourager l'économie sociale et le secteur non-marchand au niveau européen, en particulier dans le cadre des objectifs communautaires du développement durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET POST-KYOTO (2012)

L'Europe se veut le chef de file mondial de la lutte contre le réchauffement climatique et pour le développement durable. Au-delà des négociations diplomatiques dans les enceintes internationales, l'Europe devrait intégrer les exigences du développement durable dans toutes ses politiques :

- a dans sa politique commune des transports : transfert modal, création d'infrastructures européennes de feroutage, renforcement transport fluvial, etc.
- b dans sa politique budgétaire : pacte de stabilité tenant compte des exigences d'investissements publics élevés en matière d'énergie renouvelable, de transports durables, d'isolation des bâtiments, etc.
- c dans sa politique fiscale : création d'une fiscalité incitative européenne, taxes vertes, etc.
- d dans sa politique de concurrence : dérogations à l'interdiction des aides d'État lorsque celles-ci visent à préserver l'environnement, mais aussi lorsqu'elles visent les différents aspects du développement durable, y compris la cohésion sociale
- e dans sa politique agricole : fin des subsides à l'exportation, soutien à une agriculture de qualité..., par le respect de l'environnement, des travailleurs de la filière (aspects sociaux), des consommateurs (santé publique) et des peuples (souveraineté alimentaire)
- f dans sa politique sociale : nouvelles formations et qualifications des travailleurs rendues nécessaires par l'adaptation de l'économie européenne au développement durable, soutien pour les périodes de transition
- g et aussi dans sa politique industrielle, commerciale, de coopération au développement...

1 Échéances auxquelles s'ajoute l'achèvement des transpositions de la directive « services » (ex-Bolkestein), fin 2009.

ASILE ET IMMIGRATION

L'UE tente péniblement de mettre en place un régime d'asile commun. À une approche sécuritaire visant à réduire le nombre de demandeurs d'asile, ainsi que l'immigration clandestine, l'Europe ajoute une politique visant à attirer à elle des migrants hautement qualifiés dans un contexte de pénuries de main-d'œuvre auxquelles font face certains pays dans certains secteurs. Par ailleurs, les États membres sont tous plus ou moins confrontés à la question de l'intégration des jeunes d'origine étrangère dans le marché de l'emploi, notamment.

Les questions d'asile et d'immigration dépassent largement la question de savoir qui peut rentrer dans l'UE, qui peut y circuler librement, qui peut y travailler. Les politiques d'asile et d'immigration renvoient l'Union à ses choix fondamentaux et à ses valeurs proclamées : liberté, sécurité, justice, mais aussi coopération, développement, diversité culturelle, intégration, accueil et protection. Elle doit dès lors y faire face à partir de ses choix fondamentaux. En d'autres mots, elle doit pouvoir mener une politique d'immigration qui ne soit pas dictée par des considérations exclusivement économiques, mais par des objectifs sociaux et de respect des droits de l'homme.

PRIORITÉS DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'UE a tendance à remplacer son aide « traditionnelle » aux pays en développement par une conception du développement par le libre-échange et le commerce. Les reports à répétition des Accords de partenariat économique (APE) reflètent de manière catastrophique la « diplomatie » commerciale de l'Union à l'égard des Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, qui ne semble plus du tout à l'écoute de ses « partenaires ». Même s'il y a des enjeux qui nous échappent (rôle croissant de la Chine en Afrique, intérêts américains, etc.), l'Europe doit s'efforcer de préserver ses liens privilégiés avec les États africains dans une optique de réel développement et non de concurrence économique ou commerciale sur l'échiquier international.

AVENIR DU BUDGET EUROPÉEN

Last but not least, le budget européen reflète les priorités et l'ambition politiques des États membres à l'égard de l'UE. Or, on constate qu'on en demande toujours plus à l'Europe, on élargit ses missions,

mais on n'augmente pas ses moyens. Actuellement, ces budgets sont cadrés dans des « perspectives financières 2007-2013 » (les enveloppes par politiques sont donc prévues pour cette période de 7 ans). Les nouvelles perspectives financières porteront sans doute sur la période 2014-2020. Elles prévoient les enveloppes budgétaires des fonds structurels, de la cohésion, de la politique agricole commune, des politiques de l'énergie, des transports, etc. S'agissant d'un sujet extrêmement compliqué et délicat, les négociations pour ces perspectives financières commenceront dès 2010-2011 avec la nouvelle Commission européenne et le nouveau Parlement européen. Dans le contexte actuel de creusement des déficits budgétaires et d'augmentation des dettes publiques, il est à craindre que les contributions nationales au budget européen – en particulier pour la cohésion sociale – ne fassent les frais, au final, de la crise financière et économique.

Il faut donc poser deux questions :

- est-on prêt à accroître le budget européen, par exemple en le finançant notamment par un impôt européen sur les bénéficiaires des sociétés ?
- si nos priorités pour l'Europe sont la cohésion sociale et le développement durable, est-on d'accord pour traduire cela dans des budgets et instruments financiers ambitieux ?

10 REVENDICATIONS POUR UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE :

1. Une gouvernance économique et financière
2. Les droits des travailleurs: relancer l'Europe sociale
3. Un revenu minimum pour combattre la pauvreté
4. Assurer l'avenir des services d'intérêt général en-dehors du marché libéral
5. Le développement durable et l'après-Kyoto
6. Une politique d'asile et d'immigration commune
7. La coopération et le développement des pays tiers
8. Un budget européen suffisant
9. Le droit à un logement décent
10. La formation des travailleurs et la Recherche/ Développement.